



19

GORGES DE LA HAUTE-SIAGNE

Au départ de Saint-Cézaire-sur-Siagne, parking du village (480 m)



Les gorges de la Siagne marquent la limite entre les départements du Var et des Alpes-Maritimes. Encaissées sur près de 400 m, elles forment un important canyon de plusieurs kilomètres creusé dans le plateau calcaire par le cours d'eau. Le fleuve prend sa source sur les flancs Sud de l'Audibergue sur la commune d'Escragnolles, village des Préalpes de Grasse, et finit calmement son parcours, quelques 40 kilomètres plus bas dans la Méditerranée à Mandelieu. Dès la fin du XIXe, les communes littorales et l'industrie grasse qui se développent, font craindre une pénurie d'eau ; le canal de la Siagne est construit avec une prise d'eau à St-Cezeaire afin d'alimenter en eau potable les villes de Grasse et Cannes. Tout le long de la vallée, sur un peu moins d'une cinquantaine de kilomètres, les villages dominent le tracé et voient couler à leurs pieds les eaux du canal. Le caractère sauvage, les habitats naturels variés et la biodiversité de ces lieux semblent avoir été préservés et maîtrisés par l'homme depuis des siècles en cultivant sur les terres irrigables et en utilisant la force du fleuve comme source d'énergie pour les moulins ou la papeterie, dont nombre de vestiges perdurent et restent bien visibles.

Itinéraire

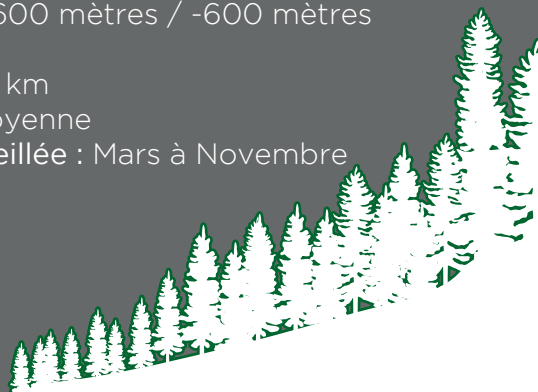
Depuis le parking, gagner la fontaine aux Mulets au centre du village ; contourner l'église et suivre vers le sud-est la rue du docteur Aubin pour rejoindre le GR®510 (balise 10). Descendre sur le sentier caladé au milieu des oliviers pour rejoindre un carrefour (b.9) ; tourner à droite et quitter le GR®510 pour suivre le balisage jaune apposé le long du large chemin muletier. Le bruit de l'eau de la Siagne guide la descente jusqu'à la berge ; prudence aux abords du pont et en franchissant le passage près de la cascade, ce dernier pouvant être glissant. Franchir le pont des Gabres ou des Tuves selon la rive où l'on se trouve et profiter des lieux pour une pause ombragée au bord de l'eau. L'itinéraire se poursuit en rive droite en remontant la Siagne à l'ombre de la ripisylve pour parvenir au pont de Rey ou des Moulins. Gagner la rive gauche (GR®49) en traversant



l'ouvrage et remonter progressivement un large chemin à la pente régulière qui mène à la route départementale (b.20) juste sous le village. Rejoindre facilement le point de départ par les petites ruelles ombragées (b.20a).

Caractéristiques de la randonnée

Dénivelée : +600 mètres / -600 mètres
 Durée : 3h30
 Distance : 8,5 km
 Difficulté : Moyenne
 Période conseillée : Mars à Novembre





INFORMATIONS & AVERTISSEMENTS

Signalétique, cartographie et balisage

Présente aux départs des itinéraires, aux bifurcations et aux cols, la signalétique départementale en bois gravé, facilement



reconnaissable, équipé l'ensemble des itinéraires pédestres inscrits au PDIPR. Chaque poteau porte un numéro de référence que l'on pourra aisément retrouver sur la carte IGN TOP 25 du secteur, complément indispensable du descriptif de chaque itinéraire, qui permet une orientation de terrain précise, l'analyse des principaux paramètres du circuit (pente, dénivelée, abris...) et en cas de

problème, de trouver le chemin ou la route à emprunter pour gagner le village le plus proche.

Les rectangles de peinture jaune (chemin de petite randonnée) ou blanche et rouge (chemin de grande randonnée) balisent les itinéraires entre les poteaux indicateurs.



Pastoralisme

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de prédateurs, les éleveurs et bergers sont amenés à utiliser des chiens de protection pour dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau.

Vous pouvez être amené à rencontrer un ou plusieurs chiens de protection : contournez largement le troupeau, évitez de le traverser, face au chien arrêtez-vous, restez calme, ne le menacez pas, ne le caressez pas, et si vous avez votre chien de compagnie, ne le prenez jamais dans les bras.

Dans tous les cas, quand vous voyez un troupeau, gardez vos distances !



Le PNR des Préalpes d'Azur

Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur s'étend sur 47 communes à l'Ouest du département des Alpes-Maritimes entre mer et montagne. Il a pour objectif de concilier à la fois la préservation, la protection des patrimoines naturel et culturel, et le développement économique et social du territoire préalpin. Profitez et respectez ces espaces de proximité, riches en biodiversité et préservés.

Consignes de sécurité

Les randonnées qui vous sont proposées se déroulent dans un milieu naturel de moyenne montagne soumis aux aléas climatiques. Chaque usager évolue dans cet environnement en fonction de ses capacités, sous sa propre responsabilité, en connaissance des risques encourus liés au milieu ou à l'activité et doit prendre les précautions nécessaires pour une pratique en toute sécurité. Les descriptifs donnés à titre d'information et ne dispensent pas de faire preuve de vigilance et de bon sens et d'adapter votre comportement aux circonstances effectivement rencontrées sur le terrain.

Encadrement : n'hésitez pas à faire appel à un professionnel qui saura vous guider, vous former et vous faire découvrir les joies de la rando en toute sécurité. Accédez aux coordonnées des professionnels de l'activité en vous adressant à la mairie ou à l'Office de Tourisme le plus proche.

Recommandations de pratique : un équipement adapté au parcours, des conditions météorologiques vérifiées avant le départ, constituent des facteurs importants de confort et de sécurité.

Pour alerter les secours, composez le 112.

Attention ! En fonction de la couverture GSM, le recours au téléphone portable ne peut être systématique.